

AFFAIRE N° 7. - VOIRIE 1972 : Modernisation de la rue de la Victoire - Approbation du dossier d'appel d'offres.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La SOCIETE d'ETUDES de CONSTRUCTIONS DE MAISONS ET D'OUVRAGES m'a transmis le dossier d'appel d'offres relatif aux travaux de modernisation de la rue de la Victoire. Ces travaux constituent une partie du programme de Voirie 1972, qui est ainsi financé :

- Subvention du FONDS ROUTIER 1972	38 878 736 Francs CFA
- Subvention du CONSEIL GENERAL	12 665 200 Francs CFA
- Emprunt CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS sur FONDS ROUTIER	77 757 472 Francs CFA
- Emprunt CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS sur CONSEIL GENERAL	25 330 400 Francs CFA
	<hr/>
	154 631 808 Francs CFA

Par délibération en date du 25 MAI 1972, vous avez décidé d'affecter 44 627 522 Francs CFA de la Voirie 1972 à la Voirie 1971 pour la modernisation du Boulevard de la Providence. Il reste donc 110 004 286 Francs CFA de disponible. C'est sur cette somme que je vous demande de financer les travaux de modernisation de la rue de la Victoire qui s'élèvent à 55 000 000 de Francs CFA. Le reliquat, 55 004 286 Francs CFA sera affecté à un programme qui vous sera soumis ultérieurement.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, d'approuver le dossier en cause, de m'autoriser à lancer l'appel d'offres.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

LE MAIRE. - En ce qui concerne la rue de la Victoire, vous avez tous pu constater que, pour l'avoir faite "à l'économie", elle demande maintenant de nouveaux travaux. Il faut pratiquement la refaire complètement. Même si nous ne faisons que la croûte, cela va toujours travailler en dessous et s'effondrer quelque part. Il faut donc, absolument, aller jusqu'à la base des égouts et recommencer à combler jusqu'à la hauteur actuelle de la route. Les égouts seuls ne seront pas refaits. Tout ce qui est au-dessus sera repris.

M. BOURHIS. - En ayant bien soin d'extraire les matériaux qui ont été mis dans les tranchées.

LE MAIRE. - Nous remettrons des matériaux homogènes. Cette rue de la Victoire coûtera donc le prix de l'époque, plus 55 000 000. Nous aurons, vraisemblablement, à faire la même chose pour la rue de Paris, dont les égouts ont été refaits dans les mêmes conditions.

M. GERARD. - Nous pourrions peut-être profiter de l'occasion pour demander une expertise des travaux qui ont été faits, il y a 5 ans. Il y a eu une mauvaise appréciation, manifestement, des services techniques chargés de l'affaire.

LE MAIRE. - C'est entendu, mais je ne suis pas tellement partisan d'aller fouiller dans le passé et de critiquer ce qui a été fait. En principe, il y a une continuité municipale. Nous supportons ce qui a été bien fait ou mal fait. Il n'y a pas lieu de chercher des responsabilités. Nous pouvons chercher quelque chose, simplement, dans le sens de la garantie, bien qu'il me semble que la S.E.C.M.O. et l'EQUIPEMENT ont déjà plus ou moins répondu à la question. Ils s'occupaient des égouts et non de la chaussée. Il était prévu, qu'automatiquement, les terres qui ont été mises en remblai de chaque côté ne seraient pas de la même consistance que le reste de la chaussée, sans doute, pour des raisons d'économie.

M. BOURHIS. - Il faut souligner, également, que la Commune, à l'époque, ne disposait pas des techniciens qu'elle a aujourd'hui.

LE MAIRE. - Vous avez pu remarquer que, lorsque nous faisons l'assainissement, maintenant, nous faisons en même temps la route.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.